

NOM DE L'ORGANISME			NETLIBRE		
Dans le cas où l'exercice de l'organisme est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice			Exercice 2027		
Dans le cadre de cette campagne, l'organisme sollicite une subvention totale à la Ville de Bordeaux et/ou au CCAS de Bordeaux de :					
RAPPEL : * Le budget prévisionnel 2027 doit être équilibré * La demande concerne une aide au fonctionnement de l'organisme et non une aide à l'investissement.					
CHARGES / DEPENSES (en euros)			PRODUITS / RECETTES (en euros)		
	Atterrissage 2026 [1]	Prévisionnel 2027 [1]		Atterrissage 2026 [1]	Prévisionnel 2027 [1]
60 - Achats	179	1 800	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	3 750	7 350
Achats d'études et de prestations de service			Billeteries		
Achats stockés de matières et fournitures			Marchandises		750
Achats non stockables (eau, énergie)			Prestations de services	3 750	6 600
Fournitures d'entretien et de petit équipement	150	1 500	Produits des activités annexes		
Fournitures administratives	29	300	Parrainage		
Autres fournitures			73 - Dotations et produits de tarification		
			74 - Subventions d'exploitation[2]	4 000	38 500
			État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))		
61 - Services extérieurs	1 218	1 930			
Sous traitance générale	28	100	Région		10 000
Locations mobilières et immobilières	190	330	Département		10 000
Entretien et réparation		500	Bordeaux Métropole	4 000	10 000
Assurances	1 000	1 000	Autres EPCI		
Documentation			CCAS de Bordeaux		
Divers			Ville de Bordeaux (préciser les directions)		8 500
62 - Autres services extérieurs	450	1 950			
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publications	200	400	Autre(s) commune(s) (précisez)		
Déplacements, missions et réceptions		1 000			
Frais postaux et de télécommunication	100	400			
Services bancaires	150	150			
Divers					
			Organismes sociaux		
63 - Impôts et taxes	-	-	Fonds européens		
Impôts et taxes sur rémunérations			Emplois aidés		
Autres impôts et taxes			Autres (précisez) :		
64 - Charges de personnel	-	37 467			
Rémunérations du personnel		27 200	Aides privées		
Charges sociales		10 267	75 - Autres produits de gestion courante	-	150
Autres charges de personnel			Cotisations		150
			Dons manuels		
65 - Autres charges de gestion courante			Mécénats		
			Abandons de frais de bénévoles		
			Autres		
66 - Charges Financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels	-	-
			Reprises de subventions		
			Autres		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	2 853	2 853	78 - Reprises sur amortissements et provisions	24	
69- Impôt sur les bénéfices (IS);Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
			Autofinancement le cas échéant		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	4 700	46 000	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	7 774	46 000
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	-	-	87 - Contributions volontaires en nature	2 000	2 000
- Secours en nature			- Bénévolat	2 000	2 000
- Mise à disposition gratuite des biens et services			- Prestations en nature		
- Personnel bénévole			- Dons en nature		
Montant de la trésorerie (disponibilités) à la clôture de l'exercice 2025	262,00	€	Montant des fonds associatifs à la clôture de l'exercice 2025	1 510 €	€
Commentaire sur le montant de la trésorerie :	La trésorerie de départ de 262,26 € à la clôture de l'exercice initial 2025 s'explique par un démarrage très récent (premier virement de prestation reçu en octobre 2025). Pour minimiser les charges de démarrage, le président-fondateur a agi de manière bénévole et l'association n'a supporté aucune charge de personnel. L'ordinateur acheté fin décembre a été immobilisé à l'actif, préservant ainsi notre fonds de roulement initial. Cette trésorerie est conservée pour garantir les premières dépenses de stationnement nécessaires à l'acquisition prochaine de notre véhicule d'intervention.				
[1] Ne pas indiquer les centimes d'euros					
appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est : services et collectivités sollicitées					